



## **COMPTE-RENDU de la réunion de l'Assemblée Générale du Comité du S.D.E. du 16 février 2018**

Le Comité du S.D.E. s'est réuni le 16 février 2018, à 18 h 00, dans les locaux du S.D.E.

### **Etaient présents :**

*Pour le Bureau :* M. FROSSARD (Président), Mmes BOIRIE, CARRERE, CURBET, MENDES, POURTEAU et SOLLES. MM. ARMARY, BARRAL, BOUBEE, DUTOUR, FOURCADE, GUILHAS, LAFFAILLE, LUSSAN, MUR, PELIEU et PIRON

et 237 autres délégués

(Absents excusés pour le Bureau : Mmes BOURDEU, DURRIEU et VERGES ; MM. CAZABAT, DABEZIES et LAFFONT)

### Ordre du jour :

- Approbation du Compte Administratif 2017 et affectation du résultat
- Présentation des projets de réseaux de chaleur et proposition du budget annexe
- Présentation du projet de production photovoltaïque et proposition du budget annexe
- Rappel des orientations budgétaires et des principaux projets du SDE65
- Approbation du Budget Général 2018 et autorisations de programmes correspondantes

Daniel Frossard, Président, souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués et présente l'ordre du jour de cette assemblée.

Il remercie ensuite les représentants du département des Hautes-Pyrénées pour leur présence, à savoir : Michel Pelieu, Président du Conseil Départemental, Jean-Bernard Sempastous, Député, Viviane Artigalas et Maryse Carrère, Sénatrices, les représentants de la Préfecture, de la Direction Départementale des Territoires, du Parc National, du SIVOM d'Energie du Pays Toy, de Jean-Louis Curret, chargé de mission pour les Energies Nouvelles Renouvelables au sein du Conseil Départemental, ainsi que Messieurs Berardo et Tulsa, respectivement directeur territorial d'Enedis et directeur de l'ADAC. Il excuse également l'absence de Monsieur Baute, Payeur Départemental du SDE.

### ***Le 1<sup>er</sup> sujet abordé concerne le Compte Administratif 2017 et l'affectation du résultat présentés par Monsieur Frossard.***

Le Président tient à informer l'assemblée que jusqu'à ce jour, sous la présidence de Monsieur Fortassin, il était chargé de la présentation de l'ensemble du budget. Etant maintenant Président, cette question a été débattue lors de la réunion de bureau du 1<sup>er</sup> février dernier. Les membres ont décidé qu'il assurerait toujours cette présentation mais Monsieur Pelieu sera chargé de soumettre les différents comptes au vote.

Monsieur Frossard présente ensuite le compte administratif 2016 (*voir diaporama joint à ce compte-rendu*) et laisse la parole à M. Pelieu qui demande aux délégués s'ils ont des questions.

La salle demeurant silencieuse, il propose de passer au vote.

Aucun vote « contre », aucune abstention : le compte administratif 2017 est adopté à l'unanimité.

Le Président commente ensuite le résultat de l'exercice 2017 et le soumet au vote.

Pas de vote « contre », pas d'abstention, pas de refus de vote : l'affectation du résultat est votée à l'unanimité et sera retranscrite telle quelle dans le budget.

N°	Objet de la délibération
<b>DL 11-02-2018</b>	<b>Délibération sur le compte de gestion et le compte administratif 2017</b> <i>L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de M. Frossard, Président, délibérant sur le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2017 :</i> <i>- déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.</i> <i>- lui donne acte de la présentation du compte administratif</i> <i>- arrête les résultats définitifs tels que définis ci-après :</i> <i>* Investissement (dépenses) : 3 711 807,28 €</i> <i>* Fonctionnement (recettes) 6 494 934,70 €</i> <i>* Ensemble (recettes) : 2 783 127,42 €</i>
<b>DL 22-02-2018</b>	<b>Délibération du Comité du SDE concernant l'approbation du compte de gestion</b> <i>Le Comité du Syndicat Départemental d'Energie, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 :</i> <i>- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.</i>
<b>DL 21-02-2018</b>	<b>Affectation du résultat du compte administratif</b> <i>Le Président, Daniel FROSSARD, propose au Comité de prélever sur le résultat de fonctionnement la somme de <b>3 711 807,28 €</b> pour l'affecter en réserve afin d'autofinancer la section d'investissement. Un titre de recettes correspondant sera émis au compte 1068 "Réserves".</i>

M. Frossard reprend son exposé et avant d'aborder le budget 2018, informe les délégués de sa particularité. En effet, 2 budgets annexes relatifs aux Energies Nouvelles Renouvelables et aux Réseaux de Chaleur vont le compléter. Avant de rentrer dans le détail, il donne d'abord la parole à Denis Maumus en charge des réseaux de chaleur qui fait un point sur l'ensemble des dossiers.

Le technicien informe l'assemblée du lancement cette année de 3 ou 4 nouveaux projets sur les communes de Luz-Saint-Sauveur, Saint-Lary, Séméac et éventuellement Trie sur Baïse. Les dossiers sont en phase d'Avant-Projets Sommaires. Les travaux pourraient débuter en 2018 avec une mise en oeuvre en 2019.

Une nouvelle maîtrise d'oeuvre sera également lancée sur la commune d'Argelès-Gazost et deux études de faisabilité sur les communes de Loures-Barousse et Saint-Laurent de Neste.

Le Président enchaîne en présentant le budget correspondant. Il explique que l'emprunt ne sera réalisé qu'au fur et à mesure de la définition des besoins. Le SDE avance d'abord l'argent en attendant les retours sur les années à venir.

Monsieur Frossard demande aux délégués s'il y a des questions avant de procéder au vote. Le délégué de Saint-Sever de Rustan intervient car il veut connaître le volume de distribution nécessaire à l'amortissement de l'installation. Denis Maumus lui répond que les périmètres des réseaux de chaleur ne sont pas encore définitifs, donc il ne peut lui communiquer un chiffre. Le délégué souhaite également connaître les communes qui pourraient être intéressées par ce type de projet.

Le directeur reprend la parole afin d'expliquer une nouvelle fois la procédure de réalisation des réseaux de chaleur. L'Etat et la Région soutiennent financièrement ce dossier. Ils s'amortissent sur une longue durée par la vente de la chaleur produite. Le projet ne se décide qu'après la phase Avant-Projet Définitif et décision de la collectivité concernée. Actuellement, 3 projets sont en cours d'étude par le SDE mais il faut que ces études soient bien finalisées pour poursuivre. Le budget voté ne sera engagé que sous réserve d'un équilibre des comptes sur la base d'un prix de l'énergie produite acceptable.

En conclusion, Monsieur Frossard soumet le budget annexe au vote de l'assemblée, qui le vote à l'unanimité.

N°	Objet de la délibération
<b>DL 25-02-2018</b>	<b>Délibération du Comité sur le budget annexe Réseaux de chaleur</b> <i>Entendu la présentation de Monsieur Daniel Frossard</i> <i>Vu le procès-verbal du 15 décembre 2017 prenant acte du débat d'orientation budgétaire</i> <i>Vu le projet examiné par les membres du Bureau le 1<sup>er</sup> février 2018</i> <b>DELIBERE</b> <i>Approuve chacun des chapitres du budget annexe Réseaux de chaleur 2018 du SDE</i>

Jean Chanéac, en charge des Energies Renouvelables, poursuit en faisant un point d'abord dans le domaine photovoltaïque puis hydroélectrique.

Pour 2018, l'objectif est de réaliser une dizaine de projets sur toitures (Allier, Clarac, SMTD à Capvern, Soulom...) ainsi que celui concernant le toit de l'ancien garage du Syndicat, financé à hauteur de 40 % par la Région.

Dans le domaine hydroélectrique, il fait un point sur l'avancement des dossiers des communes d'Aragnouet, Sers et Sarniguet.

Le délégué de Tuzaguet le questionne sur le devenir du courant produit. Monsieur Chanéac précise qu'il s'agit de projets raccordés au réseau électrique et non pas de sites isolés qui auto consomment l'électricité produite.

Après cet exposé, Daniel Frossard propose le budget annexe au vote des délégués. Sans opposition ni abstention, ce dernier est voté à l'unanimité.

N°	Objet de la délibération
DL 24-02-2018	<p align="center"><b>Délibération du Comité sur le budget annexe Photovoltaïque</b></p> <p><i>Entendu la présentation de Monsieur Daniel Frossard, Président, Vu le procès-verbal du 15 décembre 2017 prenant acte du débat d'orientation budgétaire Vu le projet examiné par les membres du Bureau le 1<sup>er</sup> février 2018</i></p> <p align="center"><b>DELIBERE</b></p> <p><i>Approuve chacun des chapitres du budget annexe Photovoltaïque 2018 du SDE</i></p>

***Le débat se poursuit par le rappel des orientations budgétaires 2018.***

En ce qui concerne les travaux d'électrification, il informe les délégués du maintien du programme Fil Nu Faible Section et pour les travaux d'enfouissement, la priorité donnée aux centres bourgs et à la fibre.

Pour la partie Eclairage Public, les budgets sont en hausse en lien avec les programmes TEPCV. Il évoque plus particulièrement la mise en place du nouveau service de facturation pour les factures d'électricité, qui sera gratuit et dont la mise en œuvre s'effectuera en 2019.

Concernant les bornes électriques, le budget permet de finir les installations prévues. Par ailleurs, l'aide aux collectivités par le SDE pour l'achat de véhicules électriques est maintenue.

Il conclut par l'évolution du service Conseil en Energie Partagé, avec le développement de la mission de conseil et d'animation vers les EPCI.

***Le point suivant porte sur le Budget 2018***

Le Président commente les dépenses et recettes de fonctionnement puis les dépenses et recettes d'investissement.

Le budget est soumis au vote de l'assemblée. Les délégués votent le Budget 2018 à l'unanimité ainsi que la mise en œuvre des autorisations de programmes correspondantes.

M. Frossard remercie les délégués pour la confiance qu'ils lui accordent.

DL 23-02-2017	<p align="center"><b>Délibération sur le Budget Primitif 2018</b></p> <p><i>Entendu la présentation de Monsieur Daniel Frossard, Président, Vu le procès-verbal du 15 décembre 2017 prenant acte du débat d'orientation budgétaire Vu le projet examiné par les membres du Bureau le 1<sup>er</sup> février 2018, les membres du Comité :</i></p> <p><i>Approuvent chacun des chapitres du Budget Primitif 2018 du SDE</i></p>
---------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

DL 26-02-2017	<p style="text-align: center;"><b>Mise en oeuvre d'une autorisation de programme : Opérations 2018 EP</b></p> <p><i>Considérant que le vote en AP/CP (Autorisations de programmes/Crédits de paiements) est nécessaire au montage de ce dossier, le Comité syndical, après en avoir délibéré :</i></p> <p>- décide de voter le montant de l'autorisation de programme, soit 3 000 000 €</p>
DL 27-02-2017	<p style="text-align: center;"><b>Mise en oeuvre d'une autorisation de programme : Opérations 2018 Article 8</b></p> <p><i>Considérant que le vote en AP/CP (Autorisations de programmes/Crédits de paiements) est nécessaire au montage de ce dossier, le Comité syndical, après en avoir délibéré :</i></p> <p>- décide de voter le montant de l'autorisation de programme, soit 1 800 000 €</p>
DL 28-02-2017	<p style="text-align: center;"><b>Mise en oeuvre d'une autorisation de programme : Opérations 2018 FACE</b></p> <p><i>Considérant que le vote en AP/CP (Autorisations de programmes/Crédits de paiements) est nécessaire au montage de ce dossier, le Comité syndical, après en avoir délibéré :</i></p> <p>- décide de voter le montant de l'autorisation de programme, soit 4 000 000 €</p>
DL 29-02-2017	<p style="text-align: center;"><b>Modification d'une autorisation de programme : Opérations 2016 Article 8 sdext 2016</b></p> <p><i>Considérant que le vote en AP/CP (Autorisations de programmes/Crédits de paiements) est nécessaire au montage de ce dossier, le Comité syndical, après en avoir délibéré :</i></p> <p>- décide d'augmenter le montant de l'autorisation de programme « Opérations 2016 Article 8 sdext 2016 1 200 000 € » de 900 000 €, soit un montant global de l'AP après augmentation : 2 100 000,00 €</p>
DL 30-02-2017	<p style="text-align: center;"><b>Modification d'une autorisation de programme : AP 2015 IRVE Bornes électriques</b></p> <p><i>Considérant que le vote en AP/CP (Autorisations de programmes/Crédits de paiements) est nécessaire au montage de ce dossier, le Comité syndical, après en avoir délibéré :</i></p> <p>- décide de diminuer le montant de l'autorisation de programme « IRVE Bornes électriques 1 100 000 € » de 300 000 €, soit un montant global de l'AP après diminution : 800 000,00 €</p>
DL 31-02-2017	<p style="text-align: center;"><b>Modification d'une autorisation de programme : Opérations 2015 SYCO</b></p> <p><i>Considérant que le vote en AP/CP (Autorisations de programmes/Crédits de paiements) est nécessaire au montage de ce dossier, le Comité syndical, après en avoir délibéré :</i></p> <p>- décide de diminuer le montant de l'autorisation de programme « Opérations 2015 SYCO 1 230 000 € » de 430 000 €, soit un montant global de l'AP après diminution : 800 000,00 €</p>
DL 32-02-2017	<p style="text-align: center;"><b>Modification d'une autorisation de programme : Opérations 2016 EP et Eradication</b></p> <p><i>Considérant que le vote en AP/CP (Autorisations de programmes/Crédits de paiements) est nécessaire au montage de ce dossier, le Comité syndical, après en avoir délibéré :</i></p> <p>- décide d'augmenter le montant de l'autorisation de programme « Opérations 2016 EP et Eradication 2 500 000 € » de 1 100 000 €, soit un montant global de l'AP après augmentation : 3 600 000,00 €</p>

DL 33-02-2017	<p align="center"><b>Modification d'une autorisation de programme : Opérations 2017 EP et TEPCV</b></p> <p><i>Considérant que le vote en AP/CP (Autorisations de programmes/Crédits de paiements) est nécessaire au montage de ce dossier, le Comité syndical, après en avoir délibéré :</i></p> <p><i>- décide d'augmenter le montant de l'autorisation de programme « Opérations 2017 EP TEPCV 2 500 000 € » de 2 500 000 €, soit un montant global de l'AP après augmentation : 5 000 000,00 €</i></p>
DL 34-02-2017	<p align="center"><b>Modification d'une autorisation de programme : Opérations 2017 Article 8 sdext 2017</b></p> <p><i>Considérant que le vote en AP/CP (Autorisations de programmes/Crédits de paiements) est nécessaire au montage de ce dossier, le Comité syndical, après en avoir délibéré :</i></p> <p><i>- décide d'augmenter le montant de l'autorisation de programme « Opérations 2017 Article 8 sdext 2017 1 200 000 € » de 600 000 €, soit un montant global de l'AP après augmentation : 1 800 000,00 €</i></p>
DL 35-02-2017	<p align="center"><b>Avance faite du Budget Principal aux deux budgets annexes</b></p> <p>Après la création à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 de deux budgets annexes, dotés de l'autonomie financière, et afin de leur donner les moyens financiers de fonctionner, le comité syndical :</p> <p>décide d'octroyer à ces deux services une dotation initiale pour le financement des premiers investissements, sous la forme d'une avance remboursable pour un montant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 350 000 € Budget Annexe Energie Renouvelable Réseaux de chaleur</li> <li>- 100 000 € Budget Annexe Photovoltaïque</li> </ul> <p>décide d'octroyer une subvention de fonctionnement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 50 000 € au BA Energie Renouvelable Réseaux de chaleur</li> <li>- 14 000 € au BA Photovoltaïque</li> </ul> <p>mandate le Président pour la mise en œuvre de la présente délibération et pour la signature de tout document utile</p>

Monsieur Frossard donne ensuite la parole à M. Rouch qui présente Florence Armary en tant que nouvelle responsable administrative et juridique et explique que ce poste, avec le développement des nouvelles activités du SDE comme l'hydroélectricité..., était devenu nécessaire.

Le directeur aborde ensuite les différents partenariats et souligne que le SDE est appelé à travailler de plus en plus avec les Communautés de Communes de par l'évolution de la loi Nôtre. Il cite en exemple les projets en cours avec les différentes collectivités. L'évolution du service Conseil en Energie Partagé en fait partie. Monsieur Rouch rappelle la création du service avec 75 communes adhérentes et explique qu'il est plus pertinent de créer un partenariat d'animation et de conseil avec les Communautés de Communes afin de développer ces compétences en leur sein (économies d'énergie, baisse de la facture énergétique...).

Un retour est fait également sur les bornes électriques, avec l'adhésion depuis le début de l'année du SDE65 au système régional REVEO. Depuis le 1<sup>er</sup> février 2018, ce service est payant sauf pour les communes. Un partenariat a également été noué avec la région Nouvelle Aquitaine.

En ce qui concerne le groupement d'achat d'énergie qui va être relancé, monsieur Rouch informe les délégués que les communes vont être à nouveau sollicitées. Deux nouveautés apparaissent : les tarifs bleus qui seront proposés aux membres du groupement et pour l'éclairage public, la prise en charge de la facturation.

En conclusion, le directeur remercie l'assemblée pour la confiance accordée au SDE car la gestion de certains dossiers est complexe. De plus, grâce à leur vote, les délégués donnent les moyens au Syndicat de développer des projets nouveaux.

***Le Président laisse ensuite la parole à Michel Pelieu, qui fait remarquer qu'il a deux « casquettes », Président du Conseil Départemental et Vice-Président du SDE.***

Il rappelle le succès rencontré par le séminaire sur les énergies renouvelables organisé le 4 décembre 2017 dans les locaux du Conseil Départemental. Il fait remarquer que sur le plan de l'énergie, le département des Hautes-Pyrénées est un département excédentaire (énergie hydroélectrique produite par l'usine de Pragnères) et partenaire à part entière du Syndicat dans le domaine des énergies. Il salue l'ouverture du SDE vers les Communautés de Communes et souhaite que le Département entre dans ce syndicat qui deviendrait mixte ouvert.

Il informe l'ensemble des délégués que le Conseil Départemental et les 9 communautés de communes viennent de candidater à un appel à projets de l'Ademe afin que l'habitat privé des Hautes-Pyrénées bénéficie d'une assistance en économies d'énergie (projet plate-forme de rénovation énergétique). Une part résiduelle sera prise en charge par la collectivité pour cet accompagnement.

Il fait à nouveau un point sur le dossier de déploiement de la fibre optique par Orange. Il rappelle la signature du contrat avec cet opérateur pour les cinq années à venir, qui s'est engagé à couvrir l'ensemble du département à 93 % en réseau Très Haut Débit et fibre Orange, le reste du département étant assuré par le Conseil Départemental (réseau d'initiative publique). Il fait remarquer que cela a pris du temps mais Orange a finalement été choisi car son réseau de fibres est très important sur le territoire des Hautes-Pyrénées. Ce département constitue une exception avec le territoire de Belfort sur le plan national. Les délégués applaudissent Monsieur Pelieu.

Il laisse ensuite la parole à Maryse Carrère, Sénatrice. Elle signale que le SDE prend un nouveau virage avec l'énergie. Il est dans « l'air du temps » car en phase avec les orientations nationales. L'Assemblée Nationale et le Sénat ont voté la loi sur les hydrocarbures et l'abandon de nouvelles exploitations : il est donc nécessaire de chercher d'autres solutions. Le Syndicat est l'outil idoine d'autant plus qu'il s'est renforcé au niveau du personnel. Quant aux réseaux de chaleur, ils doivent s'appuyer sur une structuration de la filière bois. Elle est également favorable au développement des projets dans le domaine de l'hydroélectricité (renouvellement des concessions hydroélectriques, par exemple). Il ne faut pas pour autant oublier le cœur du métier du SDE qui est l'électrification. En conclusion, elle remercie le directeur pour le travail accompli.

Michel Pelieu revient sur le dossier Orange en évoquant la journée de présentation qui a eu lieu le 7 février dernier au Pic du Midi et à laquelle le Syndicat avait été invité en tant que partenaire.

Avant la conclusion des débats, un délégué souhaite avoir des informations sur l'utilisation des bornes. Le directeur lui répond en signalant que le réseau compte environ 350 abonnés et un suivi mensuel est réalisé. Serge Cieutat rajoute que les consommations sont variables car les bornes sont installées progressivement.

M. Frossard reprend la parole : il remercie l'ensemble du personnel du SDE pour son implication et invite tous les présents à rejoindre le buffet.

*Fin de la réunion à 20 h 00.*

**Daniel FROSSARD**

**Président**

*PJ au présent compte-rendu :*

- *diaporama général*
- *dél 20-02-2018 sur le compte de gestion et le compte administratif*
- *dél 21-02-2018 affectation du résultat du compte administratif*
- *dél 22-02-2018 du comité approuvant le compte de gestion*
- *dél 23-02-2018 du comité approuvant le budget primitif*
- *dél 24-02-2018 du comité sur le budget annexe Photovoltaïque*
- *dél 25-02-2018 du comité sur le budget annexe Réseaux de chaleur*
- *dél 26-02-2018 mise en œuvre d'une autorisation de programme : opérations 2018 EP*
- *dél 26-02-2018 mise en œuvre d'une autorisation de programme : opérations 2018 EP*
- *dél 27-02-2018 mise en œuvre d'une autorisation de programme : opérations 2018 article 8 sdext 2018*
- *dél 27-02-2018 mise en œuvre d'une autorisation de programme : opérations 2018 FACE*
- *dél 28-02-2018 mise en œuvre d'une autorisation de programme : opérations 2018 article 8 sdext 2018*
- *dél 29-02-2018 mise en œuvre d'une autorisation de programme : opérations 2016 article 8 sdext 2016*
- *dél 30-02-2018 modification d'une autorisation de programme : AP2015 IRVE bornes électriques*
- *dél 31-02-2018 modification d'une autorisation de programme : opérations 2015 SYCO*
- *dél 32-02-2018 modification d'une autorisation de programme : opérations 2016 EP et Eradication*
- *dél 33-02-2018 modification d'une autorisation de programme : opérations 2017 EP et TEPCV*
- *dél 34-02-2018 modification d'une autorisation de programme : opérations 2017 article 8 sdext 2017*
- *dél 35-02-2018 avance faite du budget principal aux deux budgets annexes*